

Le vocabulaire des élections

Suzelle Blais

Number 121, Spring 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55981ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Blais, S. (2001). Le vocabulaire des élections. *Québec français*, (121), 102–103.

Le vocabulaire des élections

SUZELLE BLAIS

Il y a quelques mois, nous avons vécu une autre de nos campagnes électorales. Pour le linguiste, le flot de discours et de commentaires qu'elles suscitent représente un moment des plus enrichissants. Nous profitons de l'occasion pour remonter dans le temps et nous intéresser à quelques mots et expressions qui, au fil des siècles, ont constitué le vocabulaire des élections au Québec.

La première campagne électorale dans le Bas-Canada (la province de Québec) a eu lieu à la fin du XVIII^e siècle, soit en 1792. La terminologie des élections, en français québécois, remonte à cette époque ; elle est issue, pour une bonne part, du Parlement britannique. L'Angleterre, qui fut la première démocratie parlementaire, a eu une influence considérable sur le vocabulaire politique et, dans ce domaine, le français général a également emprunté un certain nombre de mots à l'anglais ; qu'il suffise de mentionner le substantif *parlement* qui, au sens d'« assemblée délibérante », vient de l'anglais *parliament*. En français québécois, ce domaine a subi, plus que tout autre, l'intervention de traducteurs improvisés qui se sont d'abord appliqués à calquer l'anglais. Le mérite d'avoir amélioré la qualité de la langue des élections, en imposant dans les lois un français correct, revient à Maître Louis-Philippe Geoffrin, greffier de l'Assemblée législative, qui a produit le *Rapport sur les élections générales de 1939* ; ses préoccupations lexicologiques ne laissent pas de doute lorsque l'on sait qu'il est l'un des auteurs du *Glossaire du parler français au Canada*, publié en 1930.

Avant de lancer la première campagne électorale en 1792, il a fallu diviser la province de Québec en circonscriptions électorales qui prirent alors le nom de *comtés*. En français, le mot désigne un « domaine dont le possesseur prenait le titre de comte ». Au sens de « circonscription électorale », le mot vient de l'anglais *county*, lui-même emprunté à l'ancien français, et qui désigne une « division territoriale, administrative ou électorale », en Grande-Bretagne et dans les pays anglo-saxons. L'expression *circonscription électorale*, qui fut officialisée en 1979, n'a pas

évincé le mot *comté*, toujours usuel dans le langage familier.

VOTE ET VOTER VIENNENT DE L'ANGLAIS

Cela dit, on ne s'étonnera pas d'apprendre que, dans le sens politique, le substantif *vote* comme le verbe *voter* sont des emprunts du français à l'anglais britannique. En effet, le français général a emprunté *vote* en 1702 et *voter* en 1704. Quant au mot *votation*, un dérivé de *voter*, il a concurrencé le mot *vote* de la fin du XVIII^e siècle jusqu'au XIX^e siècle inclusivement. Il est de nos jours éliminé par *vote* et par *élection* en français général. Les dictionnaires le relèvent avec la mention « vieux » ou « régional ». Il est encore connu en Suisse ainsi qu'au Québec où il est employé dans les expressions *la votation*, pour « l'élection » ou « le scrutin », *le jour de la votation*, pour « la journée de l'élection » ou « du scrutin » et *bureau de votation*, pour « bureau de scrutin, bureau de vote ». Arthur Buies écrit en 1888 : « C'est le mot populaire par excellence, le plus accrédité et le plus achalandé parmi les journalistes. À coup sûr, ça n'est pas pour ses beaux yeux, car "votation" est bien, sans conteste, un des mots les plus grotesques qui existent. Il est lourd, enfagotté dans sa grosse étoffe comme un candidat-habitant. Comment s'est-il donc glissé dans notre langue à la place du mot *scrutin* que l'on peut lire, quand on veut, dans tous les journaux de France, ou bien tout simplement du mot *vote* qui est le vrai mot et qui dit tout avec deux syllabes de moins ? » De la même famille citons, en outre, les mots *votant* et *voteur*, deux dérivés de *voter*. Le premier qui date de 1727 a eu pour concurrent, à l'époque de la Révolution française, le mot *voteur* (1784). Ce dernier est donné



« Nous sommes maîtres du champ de bataille, vous pouvez continuer votre discours. »

avec la mention « rare », de nos jours ; il est remplacé par *électeur* et par *votant*. *Voteur* est pourtant bien formé ; le suffixe *-eur* contribue à la formation de nombreux noms dans le vocabulaire général ; mais comme le fait remarquer J. Dubois : « dans le vocabulaire politique, cette formation a parfois un caractère dépréciatif ». En outre, *voteur* avait un concurrent bien établi, soit le mot *votant*. En français québécois, cependant, ce terme est probablement la forme francisée du substantif anglais *voter*.

Outre les syntagmes *bureau de votation*, *bureau de vote* et *bureau de scrutin*, le vocabulaire des élections comprend également le substantif *poll* qui était, anciennement, le mot usuel. Le terme connaît, en plus de ce sens, plusieurs acceptions en anglais, dont l'« action de voter », qui n'a pas été retenue ici. J. et M. Hamelin nous apprennent que : « Le *poll* peut être soit un *husting* érigé à la hâte, soit une maison des environs (on ne peut choisir une taverne ou un cabaret) »³. Le mot *poll* est encore bien vivant dans le langage familier.

DE L'ASSEMBLÉE CONTRADICTOIRE AU DÉBAT DES CHEFS

On ne fait pas d'élection sans tenir des *assemblées*. Ce mot est vieux dans ce sens en français général ; il est remplacé, de nos jours, par les termes *réunion*, *rassemblement* et *meeting* qui sont employés également au Québec, sauf *meeting* qui est moins fréquent. Anciennement, les candidats à une élection s'affrontaient directement lors de réunions politiques très mouvementées qui se terminaient dans la bagarre générale entre partisans ; cet exercice portait le nom d'*assemblées contradictoires*. À ce sujet, J. et M. Hamelin écrivent : « Les assemblées contradictoires, qui vont demeurer long-

temps un sport aussi populaire que le hockey de nos jours, entrent dans les coutumes. On retrace leur origine dans le discours que faisait chaque candidat lors de la mise en nomination. Ces assemblées deviennent vite l'occasion de désordre. Dans Québec-Comté, en 1871, les partisans de Chauveau ne laissent pas à Évanturel le temps de répondre à son adversaire : « en un clin d'œil, raconte *Le Canadien*, M. Évanturel et ses partisans furent chassés du *husting* ; mais, cette exécution sommaire ne s'est pas faite d'une manière inoffensive : plusieurs personnes en sont sorties rudement maltraitées⁴ ». De nos jours, les réunions se déroulent plus calmement lors d'*assemblées politiques* ou d'*assemblées publiques*, syntagmes toujours en usage ; l'*assemblée contradictoire* a fait place à une autre forme de débat contradictoire, mais bien structuré et plus policé celui-là, qui a pour nom le *débat des chefs*. Citons, en outre, l'expression *l'assemblée des six comtés* qui rappelle le grand rassemblement politique qui s'est tenu à Saint-Charles, le 23 octobre 1837.

Lors d'une *assemblée contradictoire* les candidats en présence prenaient généralement place sur un *husting*, mot emprunté à l'anglais britannique. Il désigne une « tribune en plein air, d'où les candidats et leurs amis

son verbe sonore et sa façon de intarissable, que par la solidité de ses arguments⁷ ».

PASSER DES TÉLÉGRAPHES

Autres temps autres mœurs, à la fin du XIX^e siècle, les électeurs ne se battent plus dans les *polls*, mais ils passent des *télégraphes*. « L'avènement du scrutin secret [il remplaça le vote public en 1874] a forcé les techniciens de la corruption et de la fraude électorales non seulement à réorganiser la caisse électorale, mais à inventer ou acclimater de nouvelles pratiques frauduleuses. L'une d'entre elles, le *telegraphing*, allait connaître une vogue inégalée. Chapleau en donne une description exacte dès 1877. On donne à un individu un bulletin déjà rempli. Ce dernier se présente au poll. Le greffier lui remet un authentique bulletin initialé. Après avoir fait semblant d'écrire son vote, le *télégraphiste* remet au greffier le faux bulletin rempli par les cabaleurs et va troquer contre quelques dollars l'authentique bulletin qu'il a reçu⁸ ». L'extension sémantique du mot *télégraphe* est née au Québec et appartient au vocabulaire ancien des élections. Le terme désigne une « fraude électorale qui consistait à remettre un faux bulletin, fait au nom d'une personne qui n'est pas en mesure de voter » ; il s'applique également à une « per-

LE PORTE-À-PORTE

Parmi les pratiques électorales qui permettent à un candidat de s'attirer les électeurs et d'accéder à la victoire, il en est une que l'on appelle la *cabale*. Il s'agit d'une « propagande politique faite à domicile pour un candidat à une élection ou en faveur d'un parti¹⁰ ». Au début du XIX^e siècle, la *cabale* représente une pratique rentable pour gagner une élection. Tous les moyens sont bons pour s'assurer la victoire. Les *cabaleurs* se rendent au domicile des électeurs pour discuter de politique et distribuent alcool et argent à profusion. On assiste à des intrigues de toutes sortes, à des propos mensongers tenus contre l'adversaire ; « cette époque marque la naissance de cette mentalité qui veut qu'en période électorale, il n'y ait plus ni honneur, ni justice, ni mensonge¹¹ ». L'emploi du mot *cabale*, dans cette acception au Québec, est peut-être une extension sémantique du sens français de « manœuvres secrètes, concertées contre qqn ou qqch. », attesté depuis le XVI^e siècle. Cependant, l'influence de l'anglais n'est pas à écarter. En effet, la langue anglaise qui a emprunté le mot au français connaît aussi cette acception. *Cabale* a donné quelques dérivés relatifs au domaine des élections tels que *cabaler* v. tr. : *cabaler qqn* et v. intr. : *cabaler pour qqn* ou *pour un parti* ; *cabaleur* (*cabaleux*) et plus rares : *cabalable*, *cabalage* et *cabalerie*¹².

Les manœuvres et les intrigues des *cabaleurs* incitaient certains électeurs à virer leurs *capots de bord* et, par conséquent, à changer de *couleur politique*. Ces mots et ces expressions feront, avec d'autres, l'objet de notre prochain article.

NOTES

1. Arthur Buiés, *Anglicismes et canadianismes*, Québec, Édition Darveau, 1888, p. 56.
2. Jean Dubois, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Larousse, 1962, p. 170, 443.
3. Jean et Marcel Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Les éditions du Jour, 1962, p. 26.
4. *Ibid.*, p. 60-61.
5. *Glossaire du parler français au Canada*, préparé par la Société du parler français au Canada, Québec, 1930 ; réimpr. : Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1968.
6. Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette et Cie, 1863-1872, 3 vol.
7. Sylva Clapin, *Dictionnaire canadien-français*, Montréal, Beauchemin, 1894 ; réimpr. : Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1974.
8. Jean et Marcel Hamelin, *op. cit.*, p. 95-96.
9. *A Dictionary of Canadianisms on Historical Principles*, Toronto, W. J. Gage Limited, 1967.
10. Jean-Claude Boulanger (rédaction dirigée par), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), DicoRobert Inc., 1992.
11. Jean et Marcel Hamelin, *op. cit.*, p. 45.
12. Voir note 5.



L'assemblée des six comtés (1837)

haranguent les électeurs⁵ ». Littré, qui le consigne au pluriel comme dans les dictionnaires anglais, écrit : « En Angleterre, estrade d'où les candidats à la chambre des communes font leur profession de foi ; et, par extension, assemblée électorale tumultueuse et en plein air dans laquelle les candidats viennent haranguer les électeurs⁶ ». Le mot a donné lieu à l'expression ancienne *orateur de husting*, « beau parleur, plus remarquable par

sonne qui vote sous le nom d'une autre ». Il entre dans les expressions *passer un télégraphe* ; *voter par télégraphe*. En anglais, le mot *telegraph* a été employé au lieu de *telegram* jusqu'à la fin du XIX^e siècle. L'extension sémantique que l'on connaît en français québécois est connue également dans le vocabulaire des élections en anglo-québécois : *to telegraph*, *telegraphed vote*, *telegrapher*, *telegraphing*⁹.